

Législature 2017-2021

Séance du 29 mars 2018

Communication du Conseil communal au Conseil général

N°24

RC 502 – croisée de Rueyres-les-Prés

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du Conseil général du 18 septembre 2017, M. Thierry Roulin a soulevé la dangerosité du carrefour cité en titre en demandant au Conseil communal d'intervenir. Comme répondu lors de la séance du Conseil général du 7 novembre, le Conseil communal a décidé d'écrire aux autorités compétentes vaudoises, avec copie au Service des routes du Canton de Fribourg et à la Commune de Grandcour pour les rendre attentifs à cette situation. Le responsable vaudois du dossier, M. Claude Muller, Voyer de l'arrondissement Nord, a accusé réception de notre courrier en novembre 2017 en nous informant qu'une analyse allait être menée.

Nous avons reçu la semaine dernière un courrier de M. Muller nous informant que leur spécialiste en charge de la sécurité routière avait analysé ce carrefour à l'aide d'une campagne de comptage des vitesses et d'une analyse des statistiques des accidents à cet endroit. Il en ressort que si le nombre d'accidents n'est pas significatif (un accident par année en moyenne au cours de ces 5 dernières années), ceux-ci donnent régulièrement lieu à des blessés, même graves. Ces accidents concernent tous des traversées de route venant de Rueyres-les-Prés ou des Planches. Suite à cette analyse, il a été défini que ce carrefour constitue un point noir sur la dernière période 2014-2016. Suite à ce constat, les points suivants seront améliorés :

- Le miroir disposé du côté de Rueyres-les-Prés sera enlevé puisqu'il représente des problèmes de sécurité dans un secteur limité à 80 km/h. ;
- Le nombre de balises de part et d'autre du carrefour sera augmenté pour améliorer sa perceptibilité ;
- Des bandes rugueuses seront mises en place sur les axes communaux à environ 150 mètres avant les Stop pour permettre de mieux marquer la perte de priorité sur ces axes. Il a en effet été constaté que les vitesses d'approche des usagers provenant des routes communales secondaires sont beaucoup trop élevées.

Ces mesures seront mises en place au printemps et leur coût sera pris en charge pour la Direction générale de la mobilité et des routes. Leur entretien incombera par la suite au propriétaire de l'infrastructure, c'est-à-dire à la commune. L'évolution de la situation sera suivie.

Le Conseil communal a écrit au Voyer des routes pour le remercier pour la mise en place de ces mesures. Il remercie aussi le Groupe Vernay pour avoir souligné cette problématique.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le Secrétaire général :
Lionel Conus

Le Syndic :
André Losey

Conseiller communal responsable : Joseph Borcard, Dicastère de l'Environnement et de l'Energie